

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES BÉNÉFICIAIRES DES POLITIQUES DE L'EMPLOI : DES PARCOURS SENSIBLES AUX MOUVEMENTS CONJONCTURELS DE L'ÉCONOMIE

L'insertion des bénéficiaires sortis des mesures des politiques de l'emploi fin 1999 a été grandement facilitée par le contexte économique favorable de l'époque. Elle a été plus rapide que pour leurs prédécesseurs sortis fin 1996. Plus de 80 % des bénéficiaires du contrat initiative emploi (CIE) et des dispositifs de formation en alternance occupaient un emploi dès la fin de leur passage en mesure. L'insertion s'est partiellement étioyée à partir de mi-2001 avec le retournement de conjoncture. Pour autant, cela n'a pas conduit les bénéficiaires à se retirer du marché du travail contrairement aux personnes, présentant les mêmes caractéristiques, mais non passées en mesure. Au printemps 2002, soit 27 mois après leur sortie de mesure, l'insertion dans l'emploi des bénéficiaires de l'alternance était réalisée à 85 %, contre 72 % pour les anciens bénéficiaires de CIE et moins de 60 % pour ceux passés en contrat emploi-solidarité (CES) ou en stage d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE). Ces derniers effectuent des trajectoires qui restent marquées par l'emploi aidé, alors que le CIE et les contrats en alternance constituent véritablement un tremplin vers l'emploi classique.

*Une insertion facilitée
par un contexte économique
favorable...*

Les bénéficiaires des dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle, sortis de mesure fin 1999, ont profité d'un contexte conjoncturel particulièrement favorable à leur insertion. À ce moment-là, la croissance très soutenue de l'économie générait des créations d'emplois exceptionnellement nombreuses, amplifiant le recul du chômage entamé à la mi-1997. Cet environnement a incontestablement facilité leur accès ou leur retour à un emploi. Un mois après leur sortie de dispositif, leur situation était plus avantageuse que celle de leurs prédécesseurs sortis de mesure en 1996 (1), c'est-à-dire à un moment moins propice à

(1) - Il s'agit des bénéficiaires appartenant au précédent panel, construit par la Dares, au milieu des années 90.

l'insertion. L'amélioration est significative pour les CES : +8 points pour la part des bénéficiaires en emploi ordinaire immédiatement à l'issue du passage en mesure, +4 points pour l'emploi aidé et -13 points pour les situations de chômage. Pour les SIFE, l'amélioration réalisée est également très nette : respectivement +11, -3 et -13 points (2).

...mais qui s'est partiellement étendue mi-2001 quand la croissance a ralenti

Symétriquement, à la mi-2001, soit 18 mois après leur passage en mesure, et au moment où la contraction de l'activité commençait à produire ses effets sur le marché du travail, l'accès et le maintien dans l'emploi ordinaire se sont dégradés (graphique 1).

Ces entrées dans l'emploi des ex-bénéficiaires se sont brusquement infléchies. Parallèlement, et plus significativement, les sorties de l'emploi (vers le chômage le plus souvent) ont très sensiblement augmenté.

La participation au marché du travail n'a pas été modifiée par le retournement de conjoncture

Ces sorties d'emploi observées à partir de mi-2001 ne se sont pas traduites, pour les anciens bénéficiaires, par une progression de l'inactivité, à l'exception des personnes issues de SIFE ou de CIE : ce dernier phénomène provient

pour l'essentiel des bénéficiaires de plus de 50 ans à l'entrée en mesure qui ont pris leur retraite au cours de la période 2000-2002. En règle générale, les sorties d'emploi se sont traduites par des entrées au chômage, notamment pour les jeunes issus de l'alternance.

En conséquence de ce maintien sur le marché du travail, le taux de chômage des bénéficiaires (mesuré par la part de ceux au chômage parmi les ex-bénéficiaires actifs) s'est orienté à la hausse dès la mi-2001. Il est ainsi passé entre mai 2001 et mars 2002 de 7 % à 12 % pour les ex-bénéficiaires de l'apprentissage sortis fin 1999, de 6 % à 8 % pour ceux du CQ, de 14 % à 17 % pour ceux du CIE et de 30 % à 35 % pour ceux du SIFE.

Les personnes constituant le groupe témoin, quant à elles, semblent s'être davantage détournées du marché du travail en poursuivant leur départ progressif vers l'inactivité : entre mai 2001 et mars 2002 la part des « témoins » en situation d'inactivité a progressé de 2 points (encadré 1). En conséquence, et contrairement aux ex-bénéficiaires, leur taux de chômage n'a pas été significativement affecté après le retournement conjoncturel.

En mars 2002, soit 27 mois après leur sortie de mesure, l'insertion dans l'emploi des bénéficiaires de l'alternance était réalisée à 85 %. À cette même date,

72 % des anciens bénéficiaires de CIE et moins de 60 % des personnes passées en CES ou en SIFE étaient en emploi (tableau 5).

Il apparaît donc que les ex-bénéficiaires ont davantage subi le changement de conjoncture si l'on en juge par le recul de leur taux d'emploi et la montée corrélative de leur taux de chômage entre mai 2001 et mars 2002. Mais au total, en mars 2002, les ex-bénéficiaires de CES, CIE et SIFE présentaient des taux de chômage et d'inactivité plus faibles que leurs homologues non passés au même moment dans ces dispositifs.

Les mouvements conjoncturels n'ont pas gommé certains faits stylisés établis dès la première sous-période (3), qui distinguent deux groupes de trajectoires professionnelles : celles qui mènent vers l'emploi classique et durable pour les bénéficiaires des contrats en alternance et du CIE, et celles qui empruntent des voies marquées par l'emploi aidé pour les bénéficiaires de CES et de SIFE.

Les contrats en alternance et le CIE : un tremplin vers l'emploi classique

Dès leur sortie du dispositif, plus de 80 % des jeunes passés par les formations en alternance sont en emploi (aidé ou non). Dans les

(2) - Comparaison avec Barailler, 1999.
(3) - De janvier 2000 à mi-2001.

Tableau 1
Emploi actuel : répartition selon le type de contrat et le salaire médian en euros

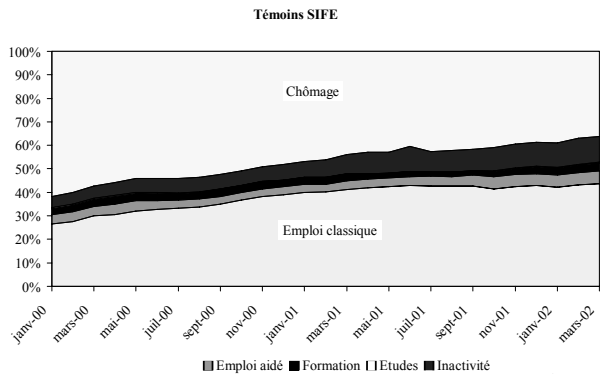
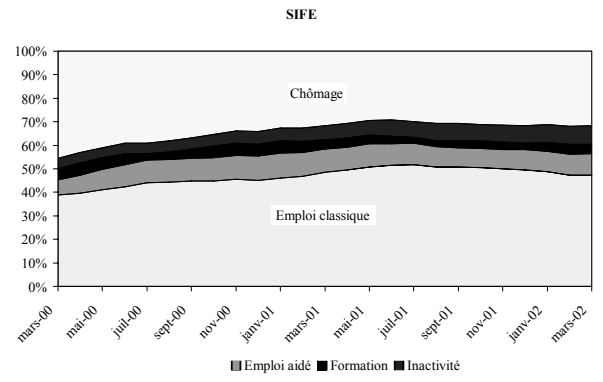
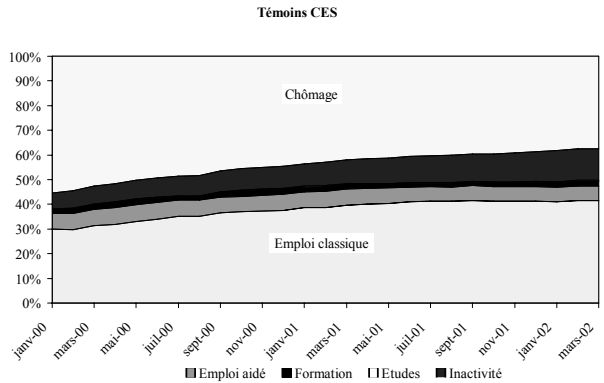
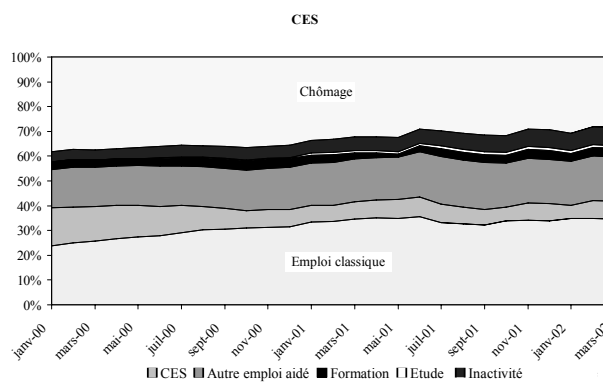
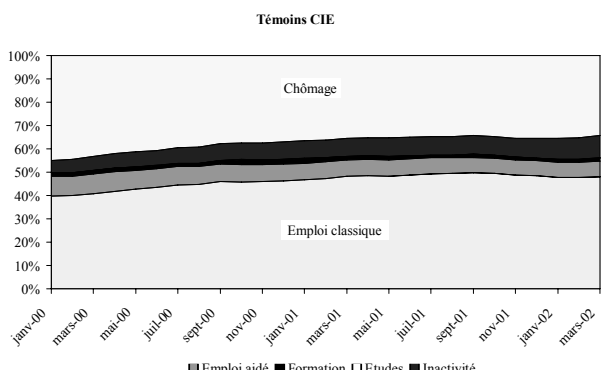
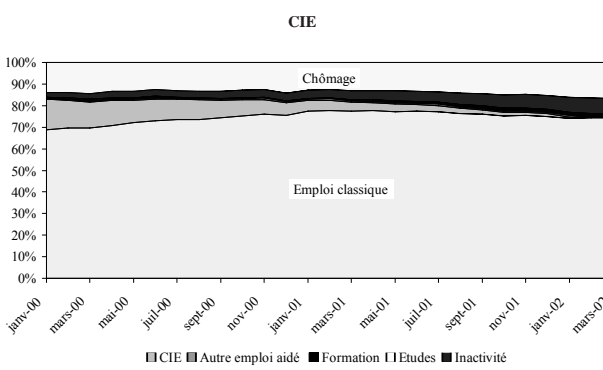
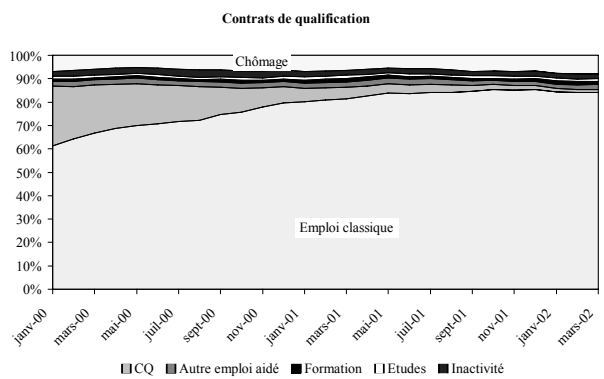
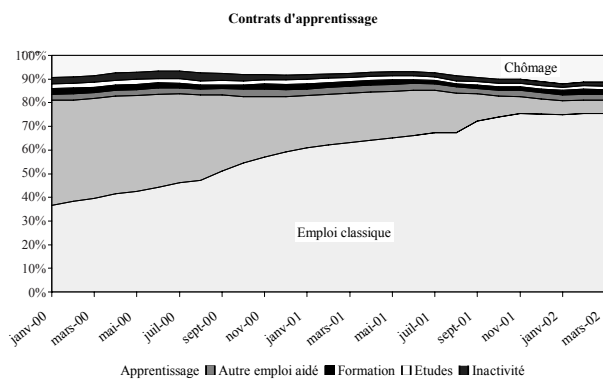
En pourcentage

	CES	CIE	SIFE	Apprentissage	CQ	Témoins CES	Témoins CIE	Témoins SIFE
CDI.....	29,7	64,7	41,2	44,6	63,8	60,4	53,8	60,1
CDD.....	19,0	25,7	30,2	27,6	24,4	19,8	24,1	19,1
Intérim.....	9,1	5,5	11,8	13,1	7,6	7,5	9,8	9,7
Emploi aidé.....	42,3	4,1	16,8	14,7	4,2	12,3	12,3	11,1
Salaire médian (en euros).....	762	1 021	763	1 005	1 125	913	990	930

Lecture : parmi les ex-bénéficiaires de CES occupant un emploi en mars 2002, 29,7 % sont en CDI ; tous contrats confondus, la moitié des ex-bénéficiaires de CES percevaient un salaire mensuel net inférieur à 762 euros en mars 2002.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires.

Graphiques 1 Trajectoires suivies par les bénéficiaires de mesure n'ayant pas rompu leur contrat



Source : Dares, Panel des bénéficiaires.

premiers mois qui suivent leur sortie de mesure, l'emploi aidé occupe une part encore non négligeable (en partie en raison de la prolongation de l'expérience sur ce type de mesures), mais il laisse peu à peu place à l'emploi classique. Ce dernier prédomine très largement en mars 2002. À cette date, huit ex-bénéficiaires de contrats en alternance sur dix occupent un emploi classique. La majorité des bénéficiaires d'un contrat de qualification (64 %) occupent un contrat à durée indéterminée, et près d'un bénéficiaire de contrat d'apprentissage sur deux (45 %) (tableau 1). Les parts des anciens apprentis en intérim et en emploi aidé restent non négligeables (respectivement 13 % et 15 %).

De même, plus de 80 % des bénéficiaires de CIE sont en emploi, essentiellement non aidé, à l'issue du dispositif, dont plus de la moitié dans la même entreprise que celle d'accueil en CIE. En mars 2002, les bénéficiaires d'un CIE se retrouvent ainsi dans sept cas sur dix en emploi classique, alors que ce n'est le cas que d'un demandeur d'emploi sur deux pré-

sentant les mêmes caractéristiques (sexe, âge, ancienneté de chômage, niveau de formation) et n'étant pas passé par un CIE. Ces derniers sont deux fois plus souvent au chômage et plus fréquemment inactifs que les personnes passées en CIE. Tout comme les sortants de contrat de qualification, les anciens bénéficiaires de CIE, en emploi en mars 2002, occupent majoritairement un contrat à durée indéterminée (65 %). Ce résultat n'est pas étranger au fait qu'ils étaient déjà 70 % à signer un tel contrat lorsqu'ils sont entrés en mesure.

À l'issue de ces dispositifs, plus de six bénéficiaires sur sept accèdent au moins une fois à l'emploi classique

Entre janvier 2000 et mars 2002, une minorité de personnes passées en contrat aidé en entreprise n'a connu aucun emploi classique : 13 % pour l'apprentissage, 11 % pour le CIE et 7 % pour le contrat de qualification (tableau 2). Cette hiérarchie reflète la structure des diplômes des bénéficiaires : ils sont environ 60 % à posséder au moins le

niveau baccalauréat à l'entrée en contrat de qualification, un peu plus de 32 % à l'entrée en CIE, et 20 % à l'entrée en apprentissage (tableau 5).

Les sortants de CIE ou de contrats en alternance obtiennent des emplois stables...

Environ trois quarts des sortants n'ont connu aucun épisode de chômage au cours des 27 mois qui ont suivi leur CIE ou leur contrat d'alternance (tableau 3). Et pour ceux qui ont connu l'emploi, il s'agit généralement du même emploi sur toute la période. Au total, ces trajectoires professionnelles sont donc marquées par une grande stabilité avec un taux d'accès durable à l'emploi s'échelonnant de 58 % à 77 % (graphique 2). Cette grande stabilité est corroborée par les indicateurs de maintien en emploi d'une année sur l'autre (graphique 3). En moyenne sur l'ensemble de la période d'observation, plus de 90 % des anciens bénéficiaires de contrats en alternance ou de CIE sont en emploi deux années de suite.

...et y accèdent rapidement

Si l'accès à l'emploi non aidé pour les bénéficiaires de ces dispositifs est massif et stable, il est tout aussi rapide. Parmi les bénéficiaires d'un CIE qui accèdent à un emploi non aidé au cours des deux années qui suivent leur sortie du dispositif, près de 90 % y parviennent dès le premier mois de sortie (graphique 4). C'est le cas de 80 % des anciens bénéficiaires d'un contrat de qualification et de 70 % des apprentis.

Cette rapidité n'est pas sans lien avec le fait que le CIE constitue souvent une pré-embauche durable de personnes, certes plutôt éloignées du marché de travail à l'origine, mais qui sont ensuite sélectionnées au vu des qualités professionnelles qu'elles ont pu

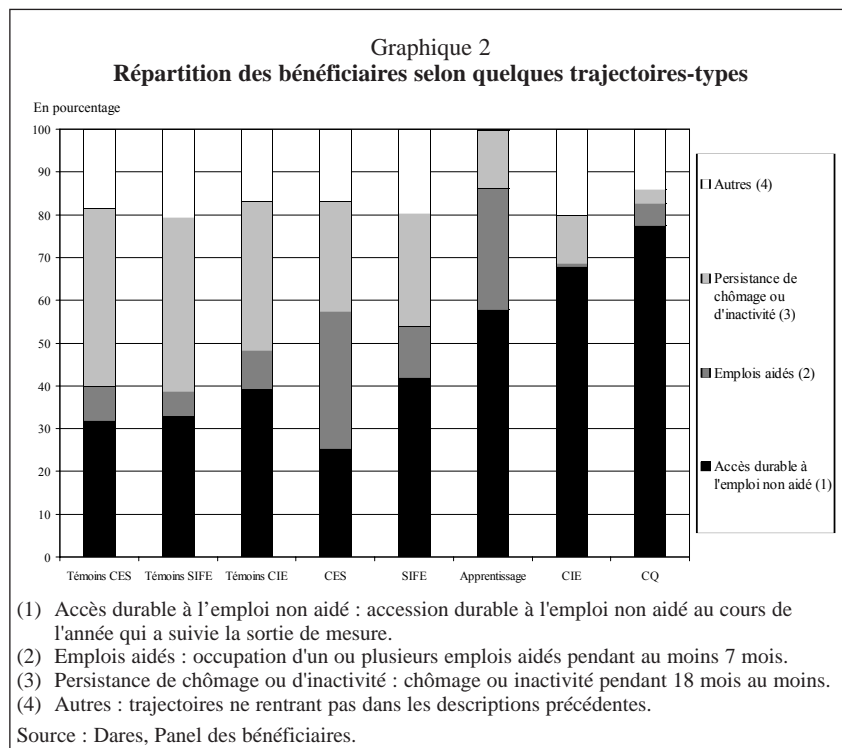


Tableau 2
Relation à l'emploi : répartition selon le nombre d'emplois classiques occupés

En pourcentage

	CES	CIE	SIFE	Appren- tissage	CQ	Témoins CES	Témoins CIE	Témoins SIFE
Pas d'emploi classique.....	51,4	10,9	33,3	13,4	6,6	45,6	38,9	43,6
1 emploi classique.....	35,1	73,0	55,8	73,8	81,3	35,6	35,3	39,7
2 emplois classiques.....	9,4	13,3	7,2	7,7	7,5	10,3	14,2	10,2
3 emplois classiques.....	2,5	2,0	2,5	2,9	2,2	4,4	6,0	4,2
4 emplois classiques et plus.....	1,6	0,9	1,2	2,2	2,5	4,1	5,6	2,3

Lecture : 35,1 % des ex-bénéficiaires de CES ont connu un seul emploi classique entre leur sortie de mesure fin 1999 et mars 2002.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires.

Tableau 3
Chômage : répartition selon le temps passé au chômage

En pourcentage

	CES	CIE	SIFE	Appren- tissage	CQ	Témoins CES	Témoins CIE	Témoins SIFE
0 mois.....	40,0	71,5	32,9	75,4	79,5	32,4	40,1	27,4
1 à 6 mois.....	13,7	8,0	18,2	12,2	10,6	12,6	12,5	11,4
7 à 12 mois.....	10,0	6,8	12,7	5,7	5,2	10,0	10,1	12,8
Plus de 12 mois.....	36,3	13,7	36,2	6,7	4,7	45,0	37,3	48,4

Lecture : 13,7 % des ex-bénéficiaires de CES ont connu le chômage pendant 1 à 6 mois entre leur sortie de mesure fin 1999 et mars 2002.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires.

Tableau 4
Durée moyenne passée par les personnes concernées en...

En mois

	CES	CIE	SIFE	Appren- tissage	CQ	Témoins CES	Témoins CIE	Témoins SIFE
...emploi classique.....	16,6	22,9	18,1	18,4	22,6	18,7	20,4	18,2
...emploi aidé.....	16,0	10,7	12,8	14,5	9,9	13,1	13,5	10,9
...formation.....	8,3	7,1	2,5	10,0	9,9	8,3	7,4	8,7
...chômage.....	15,6	13,1	13,7	9,3	8,5	17,7	16,9	17,6
...inactivité.....	15,2	13,4	13,2	8,1	8,7	17,2	16,8	16,3

Lecture : les ex-bénéficiaires de CES ayant occupé au moins un emploi classique entre leur sortie de mesure fin 1999 et mars 2002 sont restés en moyenne près de 17 mois en emploi.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires.

démontrer. Quant aux contrats en alternance, les entreprises utilisatrices constituent un cadre privilégié pour une embauche immédiate sur contrat classique au sortir de la période de contrat aidé. Au cours de celle-ci, l'employeur a eu la possibilité de former le bénéficiaire aux conditions de travail et aux techniques spécifiques de son entreprise et de se faire une idée précise de ses capacités.

Les trajectoires des sortants de CES et, dans une moindre mesure, de SIFE restent marquées par l'emploi aidé

Près de 60 % des sortants de CES fin 1999 sont en emploi en

mars 2002 mais leurs trajectoires professionnelles à l'issue du dispositif restent fortement composées d'emplois aidés (encore 42 % des emplois occupés en mars 2002). Cependant, près de la moitié des personnes en emploi en mars 2002 occupent un emploi de droit commun, majoritairement à durée indéterminée.

En mars 2002, les sortants de CES sont moins souvent en emploi classique que les demandeurs d'emploi comparables qui ne sont pas passés par ce dispositif. À l'issue du CES, nombreux sont ceux, en effet, qui réintègrent un emploi aidé (notamment un contrat emploi consolidé) alors que les personnes n'ayant pas

bénéficié d'un CES sont plus nombreuses à se retirer du marché du travail : près de 15 % sont inactives en mars 2002.

Les stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE collectifs) ciblent globalement les mêmes catégories de public que les CES : les trajectoires des sortants de SIFE et leur situation en mars 2002 s'avèrent proches de celles des sortants de CES. En mars 2002, près de la moitié des anciens stagiaires occupent un emploi non aidé mais seulement un sur dix occupe un emploi aidé (contre un quart des CES) et trois sur dix sont au chômage.

Tableau 5
Situation en mars 2002 des bénéficiaires et des témoins

En pourcentage

	SIFE					répartition des bénéficiaires	
	emploi	emploi aidé	chômage	études formation	inactivité		
Sexe							
hommes	49,7	7,0	32,8	5,2	5,3	100	42,0
femmes	45,3	10,8	30,9	3,1	10,0	100	58,0
Age à l'entrée							
moins de 30 ans	46,4	8,3	31,8	4,7	8,9	100	22,7
entre 30 et 49 ans	48,5	10,0	30,2	4,0	7,3	100	69,5
50 ans et plus	38,0	4,4	44,4	0,9	12,3	100	7,8
Niveau de formation à l'entrée							
inférieur au bac	46,2	10,5	31,7	3,6	8,0	100	73,8
bac ou plus	49,6	5,7	31,2	5,1	8,3	100	26,2
Total	47,2	9,2	31,7	3,9	8,0	100	

	CQ					répartition des bénéficiaires	
	emploi	emploi aidé	chômage	études formation	inactivité		
Sexe							
hommes	86,2	3,0	6,8	3,1	0,9	100	54,0
femmes	81,8	3,7	9,0	2,0	3,5	100	46,0
Niveau de formation à l'entrée							
inférieur au bac	81,3	3,3	10,0	2,5	2,9	100	39,0
bac ou plus	86,0	3,3	6,5	2,6	1,7	100	61,0
Total	84,2	3,3	7,8	2,6	2,1	100	

	Apprentissage					répartition des bénéficiaires	
	emploi	emploi aidé	chômage	études formation	inactivité		
Sexe							
hommes	77,8	8,0	9,5	3,6	1,1	100	73,0
femmes	69,5	7,8	16,3	3,3	3,2	100	27,0
Niveau de formation à l'entrée							
inférieur au bac	73,0	8,7	12,9	3,5	2,0	100	80,0
bac ou plus	85,6	5,1	5,4	3,4	0,5	100	20,0
Total	75,5	8,0	11,3	3,5	1,7	100	

	CES					répartition des bénéficiaires	
	emploi	emploi aidé	chômage	études formation	inactivité		
Sexe							
hommes	33,0	27,2	26,9	9,4	3,5	100	38,1
femmes	34,4	23,3	30,8	2,1	9,5	100	61,9
Age à l'entrée							
moins de 30 ans	34,0	24,0	25,8	8,1	8,1	100	38,6
entre 30 et 49 ans	38,9	23,9	29,7	3,5	4,0	100	49,5
50 ans et plus	12,6	30,9	39,0	0,0	17,5	100	11,9
Niveau de formation à l'entrée							
inférieur au bac	33,8	24,2	31,5	3,4	7,1	100	77,3
bac ou plus	34,0	26,8	21,6	9,9	7,7	100	22,7
Total	33,9	24,8	29,3	4,8	7,2	100	

	CIE						répartition des bénéficiaires
	emploi	emploi aidé	chômage	études formation	inactivité		
Sexe							
hommes	72,7	1,2	18,1	0,7	7,3	100	51,6
femmes	68,9	0,8	19,8	1,8	8,8	100	48,4
Age à l'entrée							
moins de 26 ans	72,4	2,2	15,5	1,1	8,8	100	22,0
entre 26 et 49 ans	77,7	0,5	15,1	1,9	4,9	100	52,2
50 ans et plus	55,9	0,9	29,6	0,0	13,6	100	25,8
Niveau de formation à l'entrée							
inférieur au bac	67,1	1,0	21,8	1,3	8,8	100	68,0
bac ou plus	78,8	0,8	12,9	1,1	6,4	100	32,0
Total	70,9	1,0	18,9	1,2	8,0	100	

	Témoins SIFE						répartition des témoins
	emploi	emploi aidé	chômage	études formation	inactivité		
Sexe							
hommes	45,0	2,5	39,9	5,9	6,7	100	44,8
femmes	42,6	7,8	33,4	1,7	14,5	100	55,2
Age à l'entrée							
moins de 30 ans	43,8	6,2	33,2	6,3	10,5	100	22,3
entre 30 et 49 ans	46,7	5,8	36,2	3,1	8,2	100	70,4
50 ans et plus	13,4	0,0	46,2	0,6	39,6	100	7,2
Niveau de formation							
sans diplôme	36,0	8,0	42,3	4,5	9,2	100	29,8
cap bep bepc	46,3	4,8	37,2	4,2	7,5	100	43,4
bac ou plus	47,9	3,6	28,0	1,8	18,7	100	26,8
Total	43,7	5,5	36,3	3,5	11,0	100	

	Témoins CIE						répartition des témoins
	emploi	emploi aidé	chômage	études formation	inactivité		
Sexe							
hommes	50,6	4,9	36,5	1,5	6,5	100	59,1
femmes	44,2	9,4	32,1	1,4	12,9	100	40,9
Age à l'entrée							
moins de 30 ans	56,1	6,9	27,9	2,0	7,1	100	38,7
entre 30 et 49 ans	46,9	7,3	37,3	1,3	7,2	100	52,4
50 ans et plus	18,6	3,1	48,7	0,0	29,6	100	8,9
Niveau de formation							
sans diplôme	45,5	7,2	35,6	2,0	9,7	100	33,8
cap bep bepc	51,3	6,1	32,9	1,1	8,6	100	39,9
bac ou plus	46,1	7,1	36,2	1,2	9,4	100	26,3
Total	48,0	6,7	34,7	1,5	9,1	100	

	Témoins CES						répartition des témoins
	emploi	emploi aidé	chômage	études formation	inactivité		
Sexe							
hommes	42,7	4,6	41,2	2,8	8,7	100	37,4
femmes	40,9	6,6	35,3	1,8	15,4	100	62,6
Age à l'entrée							
moins de 30 ans	49,5	7,1	30,4	4,2	8,8	100	34,7
entre 30 et 49 ans	42,6	6,0	42,1	1,3	8,0	100	53,7
50 ans et plus	13,5	1,3	37,2	0,3	47,7	100	11,6
Niveau de formation							
sans diplôme	38,1	6,5	41,9	1,8	11,7	100	36,8
cap bep bepc	42,5	6,3	34,9	2,3	14,0	100	45,8
bac ou plus	46,6	3,4	34,8	2,6	12,6	100	17,4
Total	41,6	5,9	37,4	2,2	12,9	100	

Note : les calculs portent sur les bénéficiaires n'ayant pas rompu leur contrat aidé avant terme.

Source : Panel des bénéficiaires - Dares,

**Les sortants de CES
connaissent moins le chômage
que les non-bénéficiaires
grâce à l'emploi aidé...**

À caractéristiques observables équivalentes (ancienneté de chômage, sexe, niveau de formation et âge), les bénéficiaires de CES accèdent un peu moins souvent à l'emploi classique que les non-bénéficiaires (50 % n'y accèdent jamais contre 46 % des non-bénéficiaires). Deux ans et demi après leur sortie, un quart a accédé à un emploi classique et durable (graphique 2). Ils parviennent cependant davantage à éviter de longues périodes de chômage (tableaux 3 et 4) grâce à leur plus forte propension à occuper de nouveaux emplois aidés (35 % des ex-CES ont connu des périodes cumulées de chômage de plus d'un an contre 45 % des non-bénéficiaires).

**...alors que les sortants de SIFE
accèdent plus souvent
à un emploi classique
que les non-bénéficiaires**

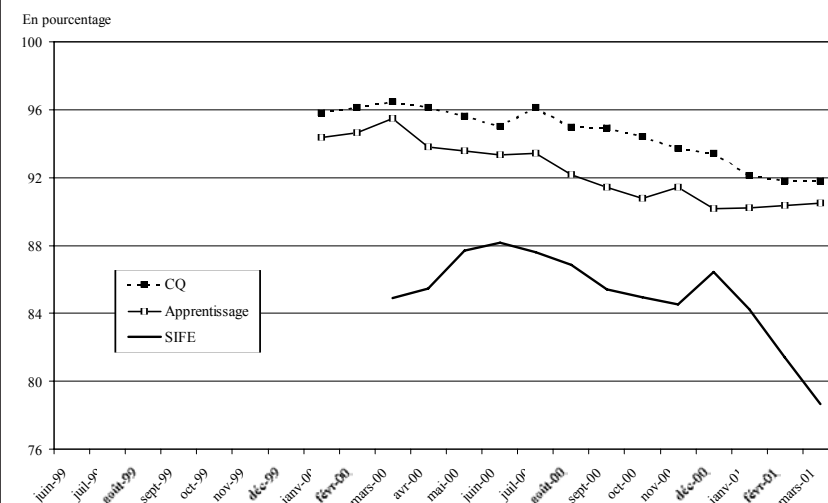
Près de la moitié (47 %) des sortants de SIFE accèdent à un emploi non aidé. Ils sont un peu plus nombreux que les demandeurs d'emploi n'ayant pas bénéficié d'un stage (43 %).

Au cours des 27 mois qui ont suivi la sortie du SIFE, un tiers n'a occupé aucun emploi classique, alors que près de la moitié des non-bénéficiaires comparables sont dans le même cas. Leur trajectoire est aussi moins souvent heurtée : 48 % des bénéficiaires connaissent des périodes cumulées de chômage de plus de 7 mois, contre 60 % des non-bénéficiaires. Quatre sur dix ont accédé à plus ou moins long terme à un emploi non aidé et durable.

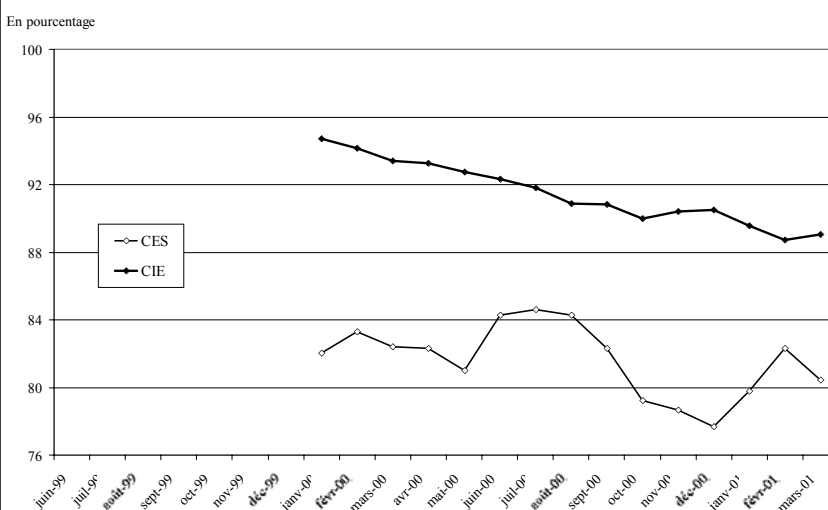
Parmi les ex-CES qui obtiennent un emploi non aidé dans les deux ans qui suivent la sortie de mesure, quatre sur dix le trouvent

Graphique 3
Maintien en emploi classique

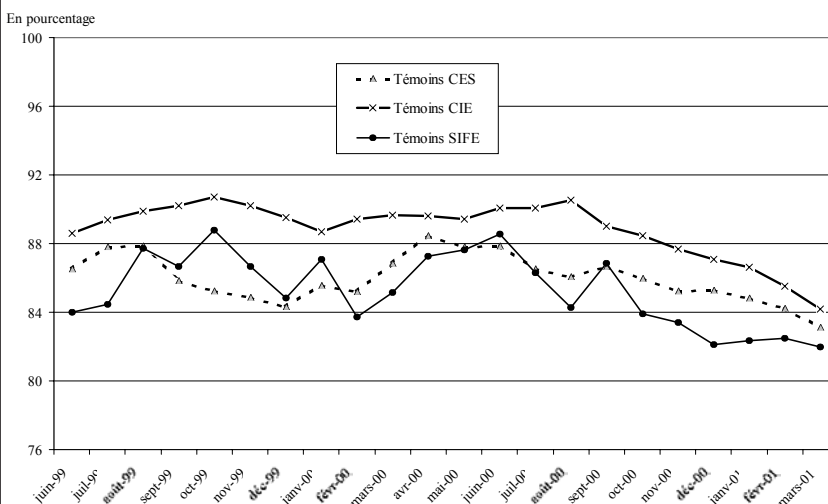
Part des bénéficiaires toujours en emploi un an plus tard



Part des bénéficiaires toujours en emploi un an plus tard



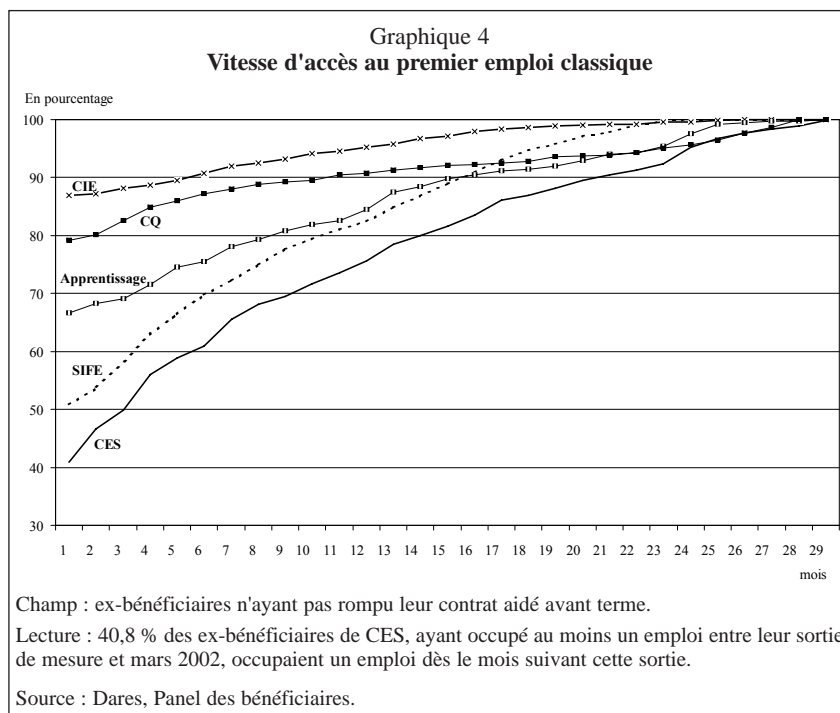
Part des témoins toujours en emploi un an plus tard



Source : Dares, Panel des bénéficiaires.

dès le premier mois ; parmi les ex-SIFE, ce taux passe à cinq sur dix et parmi les ex-CIE à 7,5 sur 10. Mais un quart de sortants de CES doivent attendre près d'un an pour trouver un emploi non aidé lorsqu'ils y parviennent.

*Emmanuel BERGER,
Manon DEFOSSEUX,
Jean-Philippe DE PALMAS,
Karl EVEN,
Stéphanie MAS,
Ruby SANCHEZ,
Philippe ZAMORA,
(DARES).*



Encadré 1

PANEL DES BÉNÉFICIAIRES DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI : INTERPRÉTATION DES COMPARAISONS

Les résultats présentés ici proviennent d'une première exploitation de l'enquête réalisée entre mars et juillet 2002 auprès de 43 000 personnes représentant :

- 5 populations de bénéficiaires sortis fin 1999 des mesures suivantes : Contrat Initiative Emploi (CIE), Contrat Emploi-Solidarité (CES), Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE), Contrat de Qualification (CQ) et Contrat d'Apprentissage,
- 1 population de bénéficiaires du Trajet d'Accès à l'Emploi (TRACE) dont l'accompagnement renforcé a débuté fin 1999 et s'est théoriquement terminé mi-2001,
- 1 population de bénéficiaires du Contrat emploi jeune (CEJ) entrés au second trimestre 1999 et toujours en emploi-jeune au moment de l'enquête,
- 1 groupe de contrôle, dit « population témoin », composé de personnes éligibles au CIE et/ou au CES et/ou au SIFE et/ou au CQ au moment où les bénéficiaires sont entrés en mesure, qui ne sont pas entrés dans ces mesures, et qui étaient demandeurs d'emploi à ce moment là.

Une seconde enquête sera conduite à partir d'avril 2003 auprès des répondants à la première interrogation.

Comparaison inter-dispositifs

Les dispositifs étudiés ne sont pas strictement comparables car les objectifs assignés à ces mesures ne sont pas totalement identiques. Ils s'adressent à des populations présentant des caractéristiques différentes, les jeunes pour certains, les moins jeunes pour d'autres. Ils visent une primo-insertion pour les uns, et une réinsertion pour les autres. Certains dispositifs peuvent être enchaînés plusieurs fois, ce qui explique la part encore importante de l'emploi aidé quelques mois après le passage en mesure. Les organismes accueillants appartiennent pour certains au secteur privé, pour d'autres au secteur public. Aussi, toute comparaison quant à l'insertion d'anciens bénéficiaires doit elle être effectuée en tenant compte des spécificités des mesures.

Par exemple, à l'inverse des contrats en alternance et des CIE, les CES sont employés très souvent par des établissements publics ou des collectivités territoriales dont le recrutement normal est encadré par des règles très strictes (via les concours de la fonction publique par exemple). Ainsi, même lorsque le bénéficiaire d'un CES donne satisfaction ou occupe un poste vacant, l'accès à un emploi classique chez l'employeur public après le contrat est difficile.

Pour les SIFE, si les périodes pratiques de stage en entreprise ont souvent lieu dans le secteur marchand, elles ne visent pas une immersion dans le processus de production aussi profonde que pour l'alternance.

Comparaison avec les témoins

Les bénéficiaires ont fait l'objet d'un processus de sélection, non aléatoire, par le service public de l'emploi et par les employeurs (qui peut conduire à retenir, selon les mesures, les personnes les plus employables ou bien, à l'inverse, les moins employables). De surcroît, une forme d'auto-sélection peut aussi s'opérer.

Cette étude présente des résultats bruts, c'est-à-dire non déduits de ces biais de sélection. Il faut donc garder à l'esprit qu'une partie de l'insertion des bénéficiaires, mise ici en avant, doit être attribuée à la présence chez certains d'entre eux de caractéristiques non observables (à partir des fichiers administratifs) plus favorables à l'embauche (compétences spécifiques, expérience professionnelle, motivation), et chez d'autres de caractéristiques moins favorables.

Les écarts entre les anciens bénéficiaires et les témoins, présentés ici, sont donc indicatifs. Des travaux visant à mesurer les effets nets de l'efficacité des passages par les dispositifs seront réalisés et diffusés courant 2003.

Ruptures

Les chiffres présentés reposent sur des observations réalisées sur les ex-bénéficiaires qui sont allés au terme de leur contrat. Les personnes ayant rompu le leur ont ainsi été exclues de la présente étude. Ces ruptures représentent entre 1 % et 15 % des populations interrogées selon les dispositifs. Elles concernent pour l'essentiel des personnes qui retrouvent un emploi, c'est-à-dire des individus plutôt en situation de réinsertion forte.

DEUX ANS ET DEMI APRÈS LEUR ENTRÉE EN TRACE, PRÈS DE LA MOITIÉ DES JEUNES BÉNÉFICIAIRES SONT EN EMPLOI

À la fin du premier semestre 2002, la majorité des jeunes entrés dans le programme TRACE fin 1999 sont en emploi (47 %) ou en formation (7 %). Les emplois occupés sont principalement des contrats de droit commun (36% de CDI, 22 % de CDD et 12 % d'intérim). Les contrats à durée déterminée sont plus souvent le fait des femmes et les contrats en intérim celui des hommes. Près d'un quart des jeunes en emploi bénéficient d'un contrat aidé. Dans trois cas sur quatre, les formations suivies ouvrent droit à une rémunération. Il s'agit majoritairement de formations qualifiantes (66 %).

Les jeunes de niveau bac ou plus sont plus souvent en formation ou dans des emplois aidés en proposant une. Lorsqu'ils occupent un emploi de droit commun, il s'agit plus souvent d'un CDI, alors que ceux de niveau inférieur sont plus fréquemment en CDD ou effectuent des missions d'intérim.

Parmi les jeunes en recherche d'emploi, 40 % percevaient une indemnisation du régime d'assurance chômage.

Les inactifs sont essentiellement des femmes qui se retirent du marché du travail afin d'élever leur enfant.

La situation des jeunes deux ans et demi après l'entrée dans le programme TRACE s'est significativement améliorée par rapport à celle qu'ils connaissaient avant leur entrée, tant du point de vue de l'importance des situations d'emploi ou de formation que de la qualité des emplois occupés. Ainsi, 7 % des jeunes occupaient un emploi lors de leur entrée en TRACE, et il s'agissait essentiellement d'emploi à durée déterminée (29 %), de mission d'intérim (16 %) ou de contrat emploi-solidarité (14 %).

D'autre part, trois jeunes sur quatre recherchaient un emploi et parmi eux, seul un quart percevaient une indemnisation avant d'effectuer un parcours TRACE.

Enfin, précédemment à leur entrée, 9 % des jeunes étaient en formation, mais pour plus d'un tiers d'entre eux, il s'agissait d'une remise à niveau.

Avant leur entrée en TRACE, près de la moitié des jeunes n'avaient jamais occupé d'emploi. L'entrée dans le dispositif a permis à neuf jeunes sur dix de bénéficier d'une ou plusieurs expériences professionnelles (même s'il s'agit de contrats courts, souvent dans le secteur non marchand), ainsi que d'acquérir des connaissances par le biais de la formation.

Situation des bénéficiaires mi-2002

En pourcentage

	Emploi de droit commun	Emploi aidé	Formation	Chômage	Inactivité	Total	Part
Sexe							
Hommes.....	38,1	11,8	6,7	40,4	3,0	100,0	50,5
Femmes.....	34,6	9,1	7,5	38,1	10,7	100,0	49,5
Niveau de formation							
Inférieur au bac.....	36,3	10,3	6,8	39,5	7,1	100,0	95,0
Bac ou plus.....	35,1	15,3	13,3	35,1	1,2	100,0	5,0
Ensemble.....	36,2	10,6	7,1	39,3	6,8	100,0	100,0

Nota : les effectifs afférents aux jeunes de niveau bac et plus sont très faibles. Aussi, toute comparaison avec ceux de niveau inférieur au bac doit être faite avec précaution.

Source : Dares, Panel des bénéficiaires.

Pour en savoir plus :

Barailler C. (1999), « Effets sur les trajectoires des chômeurs d'un passage dans deux dispositifs de politique d'emploi », *Document d'études*, n° 27, DARES.

Bardaji J. (2001), « Un an après la sortie d'un contrat emploi consolidé : près de six chances sur dix d'avoir un emploi », *Premières Synthèses*, n° 43.3, octobre, DARES.

Bellamy V., Sanchez R., « Aide à l'emploi et à l'insertion des jeunes : les entrées dans le programme nouveaux services-emploi jeunes et dans les dispositifs de formation en alternance se sont ralenties en 2001 », *Premières Synthèses*, à paraître, DARES.

Belleville A. (2002), « Les entrées en CIE en 2001 : une analyse comparée avec le chômage de longue durée », *Premières Synthèses*, n° 44.2, octobre, DARES.

Defosseux M. (2002), « Les contrats emploi-solidarité et les contrats emploi consolidé en 2001 : dans la lignée des années précédentes », *Premières Synthèses*, n° 44.1, octobre, DARES.

Even K. (2002), « Un outil rénové pour évaluer la politique de l'emploi et de la formation professionnelle : le panel des bénéficiaires », *Premières Informations*, n° 33.1, août, DARES.

Mas S. (2002), « Un jeune sur deux en emploi à la sortie du dispositif TRACE », *Premières Synthèses*, n° 34.1, août, DARES.
